



Charte pour des événements écoresponsables à Paris

Version de novembre 2019

À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS QUI SE TIENNENT SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Le dynamisme et la diversité de Paris se nourrissent de la présence, tout au long de l'année, d'une pluralité de manifestations et d'événements, qu'ils soient à caractère sportif, culturel, festif, social, économique, etc. Paris est une ville ouverte, qui encourage les échanges et les rencontres.

Paris est également une ville soucieuse de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. La municipalité est résolument engagée à développer, à l'échelle de son territoire, des solutions concrètes et quotidiennes visant à réduire l'empreinte écologique des activités et à mieux préserver les ressources.

En mars 2018, la Ville a adopté un plan climat ambitieux mettant en œuvre les objectifs de l'Accord de Paris. Concrètement cela se traduit, d'ici 2030, par une réduction de 50% des émissions de Gaz à Effet de Serre, de 35% des consommations énergétiques et d'atteindre 45% d'énergie renouvelables. Enfin, l'objectif d'ici 2050 est de construire une ville neutre en carbone et 100% à énergies renouvelables. C'est également en mars 2018 que le plan Biodiversité a été adopté, marquant ainsi l'engagement de la Ville dans la protection et le développement de la nature en ville.

En novembre 2018, la Ville de Paris a adopté la 2e feuille de route du plan économie circulaire de Paris, dont l'action 8 porte sur l'éco-conception des événements organisés sur le domaine public parisien et l'évaluation de leur impact.

La Ville est également engagée dans un programme de réduction des déchets visant à réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés sur la période 2010-2020.

La pollution sonore étant la seconde cause de morbidité derrière la pollution atmosphérique, la Ville de Paris s'engage, dans le cadre du Manifeste parisien sur la vie nocturne, à protéger le sommeil et la tranquillité des riverains et diminuer significativement les nuisances sonores nocturnes.

Parce que nous devons, ensemble, passer d'une société du jetable à une société du durable, la municipalité parisienne souhaite inciter les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques les plus respectueuses du public et de son environnement. L'objectif est enthousiasmant : il s'agit, tous ensemble, de chercher à produire sans détruire, consommer sans consumer et recycler sans rejeter.

La municipalité souhaite ainsi que l'écoconception soit privilégiée, dans le plus grand nombre possible de domaines. Elle souhaite également qu'une communication écoresponsable puisse être développée, afin de sensibiliser le public et l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux écologiques.

Forte de son engagement dans une démarche partenariale, la Ville de Paris invite les concepteurs et organisateurs d'événements se tenant sur le territoire parisien (espace public et espaces verts) à appliquer une Charte destinée à développer des pratiques au moindre impact sur l'environnement et le climat.

Les principes fondamentaux de cette Charte visent à limiter l'impact environnemental et comportemental de l'événement et à améliorer son insertion dans l'environnement local. Elle s'applique à chaque étape de l'événement, depuis sa conception, son installation et jusqu'à son démontage.

L'insertion de clauses sociales et le recours à des structures d'insertion par l'activité économique et des établissements des secteurs protégés et adaptés ont également toute leur place dans cette démarche. Il en est de même pour les startups et les PME locales.

Cette charte contribue à valoriser les signataires qui s'engagent fermement dans une démarche vertueuse. La Municipalité parisienne relaiera dans sa communication institutionnelle, les manifestations qui se seront résolument engagées dans ce processus.

Les principales préconisations, détaillées ci-après, s'inscrivent au-delà des obligations réglementaires. Elles traduisent les objectifs des plans volontaristes portés par la Ville dans les domaines du développement durable.

La première partie concerne la conception de l'événement en lui-même, avec 5 objectifs principaux :

- ✓ Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises
- ✓ Économiser les ressources énergétiques et en eau
- ✓ Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables
- ✓ Réduire, trier et revaloriser les déchets
- ✓ Privilégier une restauration durable

La seconde partie porte sur le développement d'une communication écoresponsable, tant pour annoncer l'événement que pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable ; elle est déclinée en 3 objectifs principaux :

- ✓ Mettre en place une communication écoresponsable
- ✓ Sensibiliser aux enjeux du développement durable
- ✓ Connaître, faire connaître et évaluer l'empreinte écologique de l'événement

Ces préconisations s'appliquent aux 3 stades de la manifestation : sa préparation, son déroulement, puis sa clôture.

Un questionnaire d'auto-évaluation transmis à tous les organisateurs d'événements accompagne cette démarche écoresponsable.

Charte pour des événements écoresponsables à Paris

En mettant en œuvre les principes de cette charte, l'organisateur s'engage à entrer activement dans une démarche de développement durable, en réduisant l'empreinte écologique de son événement et en recourant à des structures de l'Économie sociale et solidaire, et à tout le moins, en respectant ses valeurs.

Le choix des cibles doit rester réaliste. Il doit s'adapter au type d'événement organisé.

Ce document indique les objectifs à respecter à chaque étape de l'événement et propose des exemples d'actions à mettre en œuvre pour les réaliser.

ECO-CONCEVOIR LES EVENEMENTS

OBJECTIF N°1 : *limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises*

Les énergies fossiles sont fortement émettrices de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. C'est pourquoi le Plan Climat de Paris se donne pour ambition de sortir progressivement des énergies fossiles à l'horizon 2030. La lutte contre la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur qui revêt un caractère d'urgence à Paris. En réduisant le trafic routier et en choisissant de privilégier des solutions de transport alternatives, peu émettrices de gaz à effet de serre et de particules, l'organisateur se conforme au plan antipollution adopté par la Ville de Paris. Il améliore aussi l'environnement sonore de l'événement et le confort des riverains.

Actions à mettre en œuvre :

Accès à l'évènement :

- Localiser l'événement dans une zone facilement accessible, reliée aux transports en commun (- 300 m)
- Communiquer sur l'utilisation des transports en commun, les transports doux (marche, vélo), le covoiturage, le repérage des stations en auto partage ou Vélib'
- Mettre en place des garages à vélos sécurisés
- A défaut d'accessibilité par les transports en commun, une navette propre sera mise en place

Logistique de l'évènement :

- Optimiser et mutualiser les livraisons
- Privilégier les véhicules hybrides, électriques ou vélos pour les montages de la manifestation, les coursiers et les véhicules VIP
- Prioriser le transport fluvial pour la logistique des sites en bord de Seine pour les marchandises

OBJECTIF N°2 : Économiser les ressources énergétiques et naturelles

La nécessaire transition énergétique exige de revoir les habitudes de consommation, d'innover en termes de dispositifs et de se tourner vers de nouveaux modes de consommation.

Actions à mettre en œuvre :

Production énergétique :

- Utiliser une part significative d'énergies renouvelables ou énergies vertes
- Réduire (ou interdire) l'usage des groupes électrogènes

Consommation énergétique :

- Pour les évènements récurrents, réduire chaque année la consommation énergétique
- Utiliser une énergie raisonnée à l'usage dans tous les postes de consommation ;
- Adapter l'éclairage à l'usage ;
- Privilégier les dispositifs d'éclairage (LED, et lampes basse consommation) et de chauffage les plus performants

Consommation et gestion de l'eau :

- Installer des économiseurs d'eau
- Installer des fontaines à eau pour réduire la consommation d'eau en bouteille
- Interdire tout rejet d'huile de friture dans les égouts

OBJECTIF N°3 : Privilégier l'utilisation de produits, d'installations réutilisables et recyclables

L'utilisation quotidienne de matériaux non recyclables entraîne une pollution majeure qui peut être fortement réduite par des moyens simples.

Actions à mettre en œuvre :

Réemploi :

- Privilégier des produits réutilisables et non jetables sans plastique
- Recourir à des installations dé-constructibles (et non des installations démolissables)
- Récupérer des mobiliers et des éléments de scénographie par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées
- Organiser des bourses aux matériaux au sein desquelles les organisateurs d'évènements pourront mettre à disposition du matériel et des matériaux réutilisables (moquettes, kakémonos, calicots..)
- Louer au plus près de l'évènement les décors, les mobiliers ou les plantes

Produits non polluants ou éco-conçus :

- Installer des toilettes sèches ou toilettes hybrides en lieu et place des toilettes chimiques
- Utiliser des matériels éco-conçus avec des éléments recyclables
- Privilégier l'utilisation de matériaux naturels et recyclables (jonc de mer, sisal...) dont la récupération est organisée

OBJECTIF N°4 : Réduire, trier et valoriser les déchets

La meilleure gestion des déchets consiste à en produire le moins possible. Cependant, tous les événements sont générateurs de déchets qu'il convient de trier et revaloriser le mieux possible. De plus, limiter le gaspillage alimentaire permet de réduire la production de déchets.

Actions à mettre en œuvre :

Réduire les déchets :

- Interdire les objets en plastique jetable à usage unique (verre, bouteille, sac, paille, couverts, assiettes,...)
- Interdire les lancers de ballons gonflables en plastique dans le ciel
- Utiliser de la vaisselle (couverts, assiettes...) et/ou des verres consignés
- Pour la restauration mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire (organiser un partenariat associatif de dons des invendus, adapter les quantités à la demande, ...)
- Concevoir des repas « zéro déchet »

Trier les déchets :

- Proposer trois filières de tri aux usagers : emballages recyclables, verre et déchets non valorisables
- Mettre en place le tri des déchets organiques
- Installer des cendriers et distribuer des cendriers de poche
- Mettre en place la récupération des déchets spécifiques dont les huiles de friture pour valorisation

Valoriser les déchets :

- Organiser la valorisation des déchets par des filières adaptées

OBJECTIF N°5 : Privilégier une alimentation durable

Privilégier une alimentation durable, avec des produits locaux (- de 250 km), en circuits courts pour limiter le nombre d'intermédiaires et de saison, générer le moins de déchets possibles, voilà quelques-unes des raisons qui doivent inciter à porter une attention toute particulière à toutes les étapes de la restauration.

Actions à mettre en œuvre :

Offre d'alimentation durable :

- Proposer au minimum 50% d'aliments durables (en nombre d'éléments du menu)
- Proposer une offre de plats végétariens
- Offrir les produits non consommés encore consommables à une association pour redistribution

OBJECTIF N°6 : Réduire les nuisances sonores

Pour respecter la tranquillité du quartier, une information auprès des riverains et commerçants concernés est vivement conseillée afin que votre événement ne soit pas perçu comme une nuisance, voire comme un trouble à l'ordre public.

Actions à mettre en œuvre :

Relation avec les riverains

- Informer les riverains du quartier, en amont de la manifestation sur sa nature, sa durée et sa programmation
- Communiquer un numéro de téléphone aux riverains et prévoir la gestion des plaintes pendant l'événement

La diffusion sonore

- Orienter les enceintes de façon à limiter l'exposition des riverains au volume sonore et poser les en hauteur pour permettre une bonne diffusion sonore sans augmenter le volume
- Respecter les horaires et moduler le volume en fonction des horaires
- Respecter la réglementation relative à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés (Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017)

ECO-COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LE PUBLIC

OBJECTIF N°6 : Mettre en place une communication écoresponsable

La communication est essentielle pour faire connaître l'événement et assurer sa pleine réussite. Elle peut néanmoins être conçue avec un moindre impact sur l'environnement.

Actions à mettre en œuvre :

Communication de l'évènement :

- Dématérialiser la communication en totalité : internet, SMS pour envoyer plans, newsletters, informations
- Proposer une billetterie en ligne
- Prévoir un billet dématérialisé lisible sur tous les types de téléphones portables
- Diffuser une communication papier limitée, ciblée et écoresponsable (papier recyclé ou éco-labellisé, recto verso, pas d'aplat consommateur d'encre, encres végétales)
- Utiliser une signalétique éco-conçue et re-valorisable
- Ne pas distribuer de tracts afin d'éviter tout abandon sur le site de la manifestation et ses abords
- Ne pas afficher sur les mobiliers urbains ou façades

Produits diffusés dans le cadre de l'évènement :

- Intégrer un volet environnemental dans la conception du merchandising, avec des labels écoresponsables figurant sur les produits
- Privilégier pour des produits/goodies utiles, réutilisables et non jetables
- Privilégier les produits bios et issus du commerce équitable pour le textile ainsi que les impressions aux encres végétales

OBJECTIF N°7 : Sensibiliser aux enjeux du développement durable

Pour s'assurer de la bonne adoption des engagements de cette Charte et de la valorisation des efforts entrepris, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes est essentielle.

Actions à mettre en œuvre :

Sensibiliser les participants sur le site :

- Diffuser une campagne de sensibilisation sur le tri des déchets et leur valorisation
- Prévoir des points d'information sur l'environnement à des points stratégiques sur le site de l'évènement
- Mettre en place une communication sur le tri et les sites de collectes
- Inviter le public à limiter les nuisances sonores lorsqu'il quitte l'évènement.

Sensibiliser les organisateurs et les bénévoles :

- Communiquer sur la politique de développement durable mise en place par l'organisateur et l'intégration d'un volet Environnement sur son site Internet
- Informer et sensibiliser les salariés et les bénévoles à la démarche écoresponsable de l'évènement

- Appliquer des clauses de développement durable aux entreprises sous-traitantes

Élargir la sensibilisation aux questions de développement durable :

- Proposer des expositions thématiques et des ateliers pédagogiques sur le développement durable
- Développer des événements ludiques et participatifs et de serious games
- Présenter des expositions de prototypes et d'installations pédagogiques
- Mettre en place des animations sur les énergies renouvelables

OBJECTIF N°8 : *Evaluer, partager et compenser l'empreinte écologique de l'événement*

Un bilan environnemental de l'événement sera établi, afin d'identifier les postes d'émission susceptibles d'être réduits et proposer pour les prochains événements des améliorations. Les actions de compensation seront à réaliser sur Paris et en dernier recours.

Actions à mettre en œuvre :

- Réaliser l'auto évaluation environnementale de l'évènement proposée par la Ville
- Rechercher une labellisation ou une certification d'évènements éco responsables
- Élaborer le bilan environnemental et social de l'évènement à l'issue de l'évènement
- Mesurer et afficher les consommations énergétiques et d'eau, lors de l'évènement
- Pour les grands évènements, mesurer le bilan carbone par un organisme indépendant et certifié puis communiquer son résultat au public.

ESPACE RESSOURCES

**Le questionnaire d'auto évaluation (à venir)
Une boîte à outils sur le site des
acteurs du Paris durable avec des exemples concrets**

Consultez tous les plans environnementaux de la Ville sur paris.fr.